PROMÉTHA
Le cercle francilien de la méthanisation

3e Rencontre Francilienne de la Méthanisation

20 mars 2025
Lycée agricole Bougainville

FORUM : Renforcer la compétitivité de la méthanisation

RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DE LA MÉTHANISATION

Un forum ouvert aux échanges, aux témoignages, aux questions.
N’hésitez pas à participer !

Merci de présenter votre structure lors de vos prises de parole

14h00 - 15h45

FORUM : Renforcer la compétitivité de la méthanisation

DÉROULÉ

- **La valorisation du BioCo2 pour renforcer la compétitivité de la filière : état du marché en Seine-et-Marne**

Sophie Kuhn (Département de Seine-et-Marne)

- **Les mécanismes de rémunération pour les unités de méthanisation**

Raphaël BOUKOBZA (ATEE Club Biogaz) et Olivier DUSART (France Gaz Renouvelable)

- **Garanties d'origine et enchères**

Léna MUELLER (EEX)

- **Développer une approche citoyenne de la méthanisation : un levier pour faire émerger des projets**

Hugo Chirol (Énergie Partagée)

FORUM : Renforcer la compétitivité de la méthanisation

Sophie KUHN

Cheffe du Service Expertise Déchets Energie Climat

Département de Seine-et-Marne

La valorisation du BioCo2 pour renforcer la compétitivité de la filière : état du marché en Seine-et-Marne

CapMétha77

COMPETITIVITE

Étude S3d « Valorisation du bioCO2 des UM agricoles » (CD77/GRDF/NaTran)

Économie verte valorisant les atouts de la S&M, et favorable au secteur agricole

Décarbonation des activités en S&M

Méthanisation agricole en Seine-et-Marne

Seine-et-Marne plus autonome en énergie donc plus résiliente

Santé → Meilleure qualité de l'air

ACCEPTABILITE

seine&marne LE DÉPARTEMENT

PRÉFET DE LA SEINE-ET-MARNE

ADEME

Région îledeFrance

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE DE RÉGION ILE-DE-FRANCE

AMF77

SDESM territoire d'énergie

GRDF

natran

PROMÉTHA Le cercle francilien de la méthanisation

Étapes de production du bioCO2 en co-produit de la méthanisation agricole

1. **Production de biogaz**
2. **Epuration du biogaz ❼** séparation bioCH_4 & bioCO_2
3. **Purification du CO_2 ❼** Récupération du bioCH_4 résiduel + atteinte des spécifications qualité requises pour le CO_2 selon les usages finaux
4. **Liquéfaction du CO_2 ❼** Etape généralement employée pour faciliter le stockage et le transport du gaz
5. **Valorisation du CO_2**

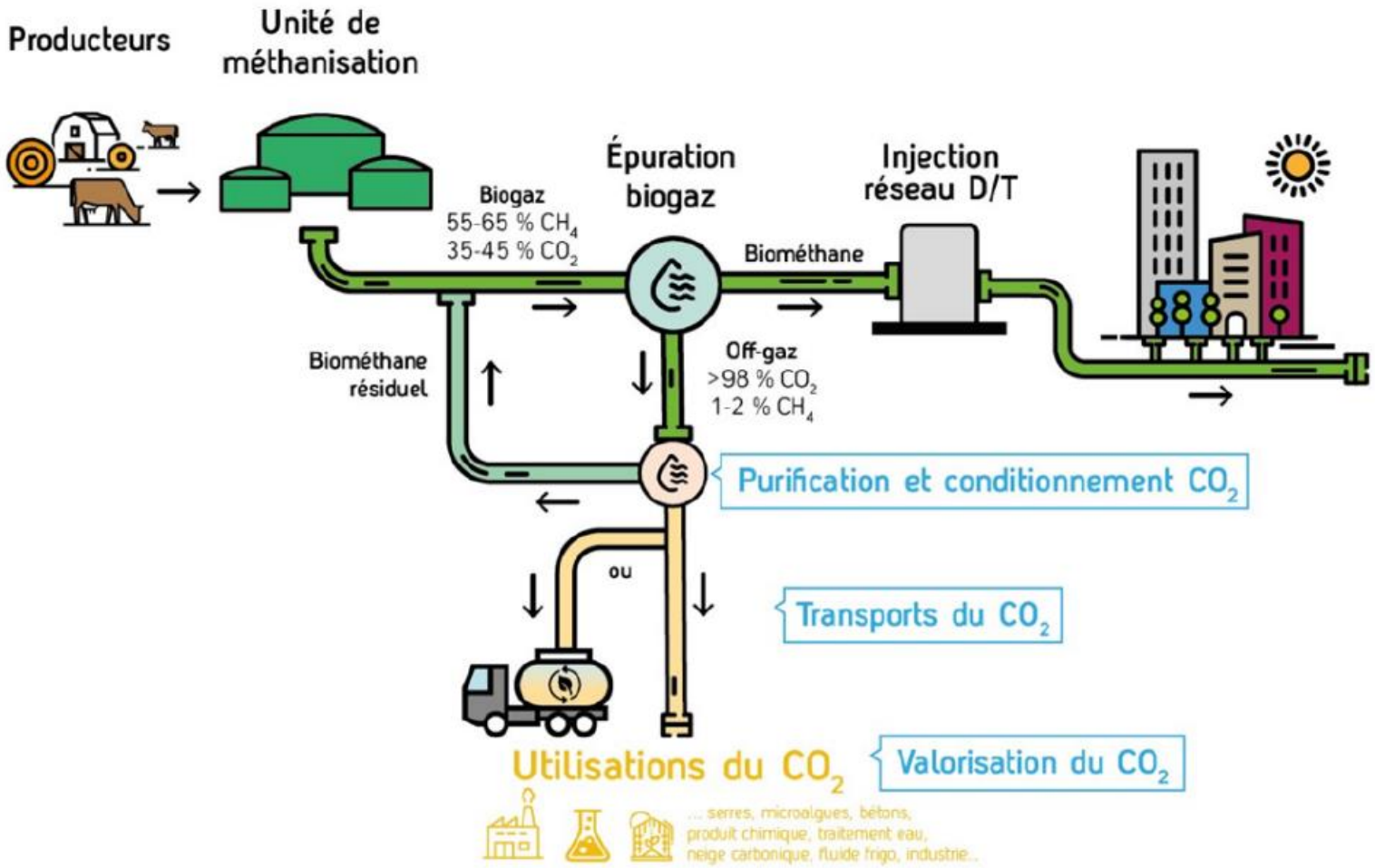

GRDF ©

Quelques ordres de grandeur à l'échelle nationale…

Foyers de consommation de CO_2 en France
(ENEA Consulting - GRDF 2019)

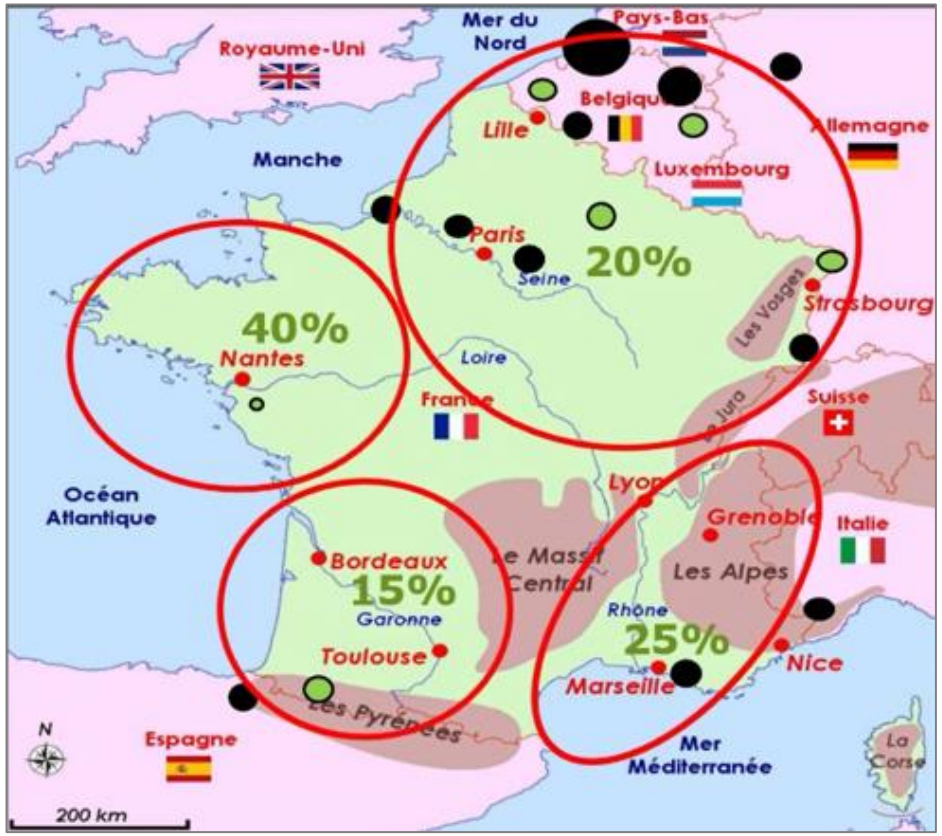

Domaines d'application

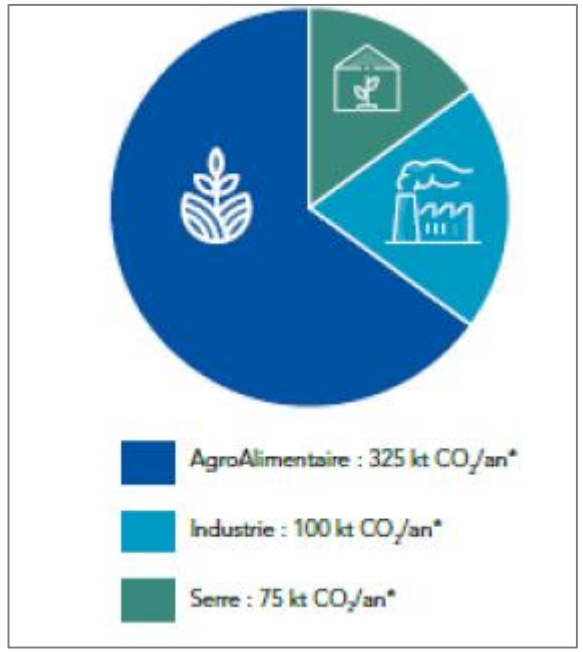

Source : CSF NSE CTBM 2023

Production nationale ~ 1 000 000 t/an
Consommation nationale ~ 500 000 t/an

Le potentiel de production en Seine-et-Marne

45 sites de méthanisation en service avec injection
Potentiellement **82 000 t bioCO2/an**

Projet TOTAL ENERGIES et AIR LIQUIDE (Grandpuits)
Potentiellement **120 000 t dont 45 000 t de bioCO2**

Potentiellement 200 000 t (dont ~130 000 t de bioCO2)

Des fournisseurs historiques de CO2 d'envergure européenne

Nippon Gases

AIR LQUIDE

- Intérêt pour le bioCO2
- Qualité « alimentaire »
- Logique de marché avec des « gros » producteurs

Le potentiel de consommation locale en S&M

Besoins	Actuels	Futurs	Qualité requise
CO_2 sous forme liquide	3 922	3 922	Majoritairement : EIGA/ISBT Ponctuellement : Industrielle
CO_2 en glace ou neige carbonique	2 779	2 779	Besoin E290 (ISBT/EIGA dans les faits) pour l'agroalimentaire Industrielle pour le reste
CO_2 pour les serres maraichères		2 833	Industriel ou moindre (sauf pour quelques composés spécifiques)
CO_2 pour le milieu hospitalier	172	172	> 99,99% pureté CO_2
CO_2 pour la séquestration long terme		100 000	Industrielle ou moindre

Ordre de grandeur de la consommation :
- actuelle : ~7 000 t/an
- future : 110 000 t/an

- Besoin en qualité diverse
- Mais sur-qualité quelque soit l'usage

Des réflexions engagées par des agriculteurs-méthaniseurs de Seine-et-Marne suivant 3 modèles alternatifs

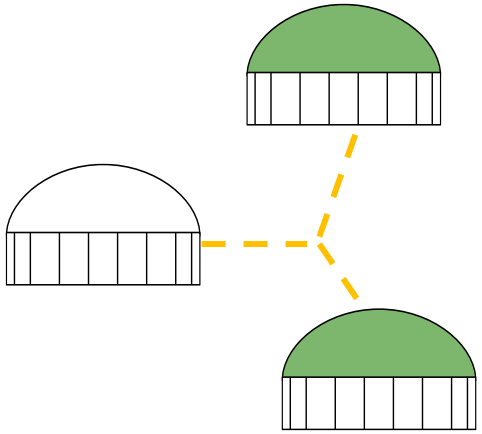

Interconnexion de méthaniseurs

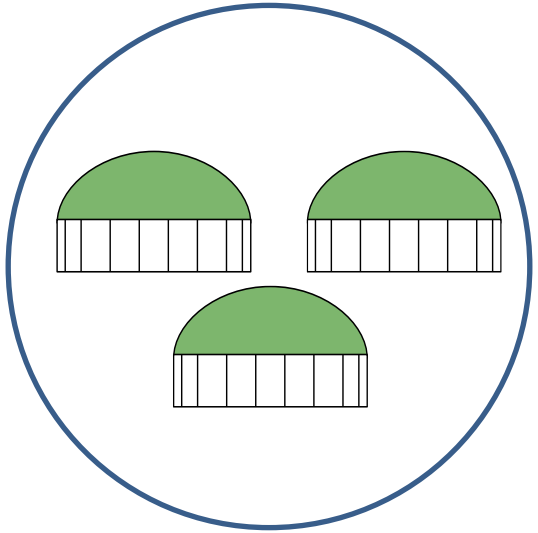

Coopérative de producteurs

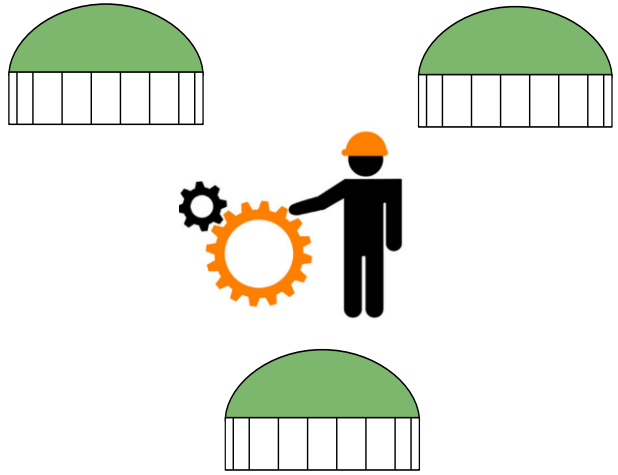

Gestion centralisée par un tiers

Principaux freins et leviers en réponse identifiés pour le développement de la filière en Seine-et-Marne

– **Aspects économiques**
Rentabilité difficile à atteindre pour les petites unités, instabilité du marché encore en structuration

- **Contraintes techniques et opérationnelles**
Personnel qualifié, complexité de certaines productions (saisonnalité de l'usage en serre, mélange de gaz en agro-alimentaires serristes…)

- **Partenariats et marchés**
Garanties exigées par certains industriels (assurances, solidité financière), segmentation du marché, concurrence territoriale

- **Réglementation et certification**
Investissements supplémentaires pour répondre aux exigences de qualité, traçabilité

– **Optimisation des processus et partenariats**
Mutualisation des équipements coûteux, logistique commune et optimisée, standardisation des équipements, GT et clusters

– **Soutien économique et institutionnels**
Reconnaissance et visibilité du caractère biogénique du bioCO2 des UM, subventions / fiscalité incitatives pour R&D

– **Développement de marchés émergents**
E-carburants (aviation et secteur maritime), béton recyclé (carbonation)

CapMétha77

Suite de l'étude….

- **Poursuite du travail sur les freins et leviers → piste d'actions à privilégier pour faciliter l'émergence de la filière**
- **Estimation des impacts économique et environnementaux du développement de la filière pour le producteur et le consommateur**

Finalisation prévue Mai 2025

Merci pour votre attention !

seine 77 &marne
LE DÉPARTEMENT

Département de Seine-et-Marne
Hôtel du Département
CS 50377
77010 Melun cedex
Tél. 01 64 14 77 77

seine-et-marne.fr

Les mécanismes de rémunération pour les unités de méthanisation

France gaz renouvelables

3èmes rencontres de la méthanisation - 20 mars 2025

L'énergie des territoires

Membres fondateurs

France gaz renouvelables

Olivier Dauger, Co-président, Référent Energie Climat, FNSEA

Jean-Marc ONNO, Co-président, 1er Vice-Président AAMF, Pdt des AMB.

Membres actifs

La mission du Club Biogaz

Le Club **Biogaz** a été fondé en 1999 pour favoriser le développement des différentes filières de production et de valorisation du biogaz en lien avec tous leurs acteurs.

Répartition des adhérents du Club Biogaz

- ✓ « Études/conception/conseil » => 73
- ✓ « Développement » => 37
- ✓ « Réalisation/construction » => 44
- ✓ « fournisseurs équipement Valorisation » => 33
- ✓ « Exploitation » => 21
- ✓ « Industries/fournisseurs intrants » => 1
- ✓ « Fournisseur d'Energie » => 21
- ✓ « Collectivités/territoires gérant déchets et traitement des eaux » => 16
- ✓ « Agriculture/retour au sol » => 14
- ✓ « Recherche et formation » => 13
- ✓ « Associations/autres » => 25
- ✓ « Opérateurs de réseaux » => 5

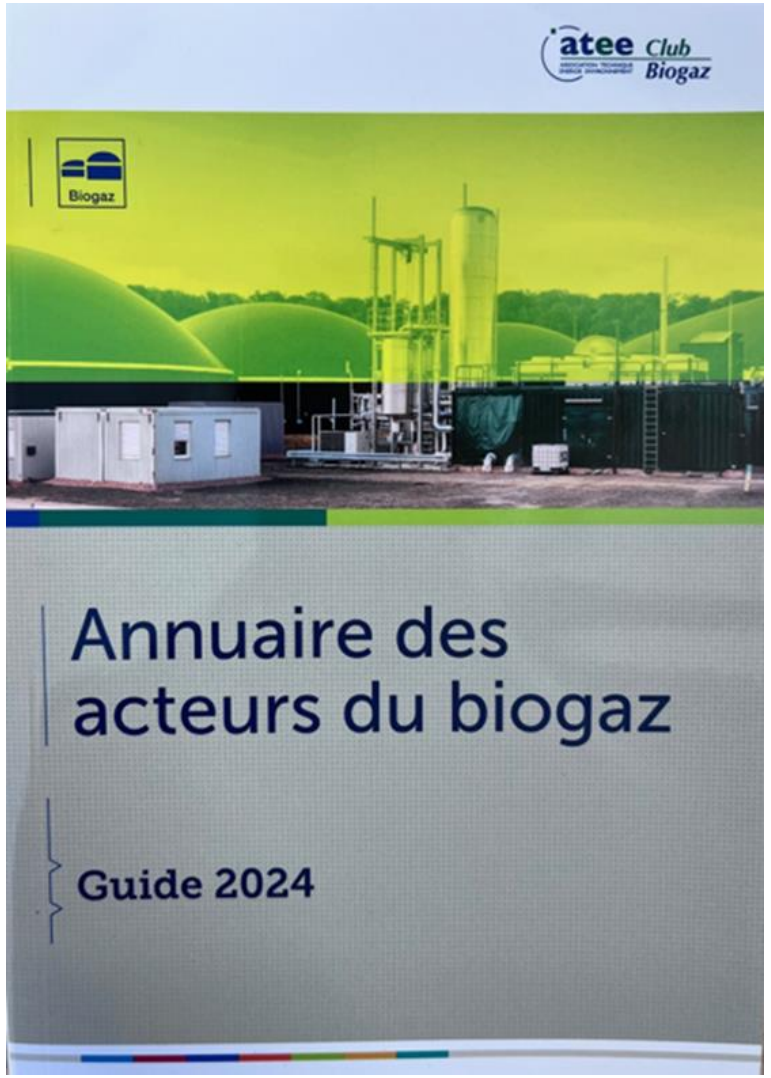

Tarif d’achat subventionné

Dispositif encadré et contraignant

- 25 GWh (injection) – 500KW (cogénération)
- Durée : 15/20 ans
- Coefficients K & L
- Dégressivité
- Primes autoconsommation + intrants
- Critères d’efficacité énergétique
- Cumul des aides TA + subventions
- Pénalités de résiliation anticipée de contrat
- Vente prix PEG > PAP
- Durabilité RED

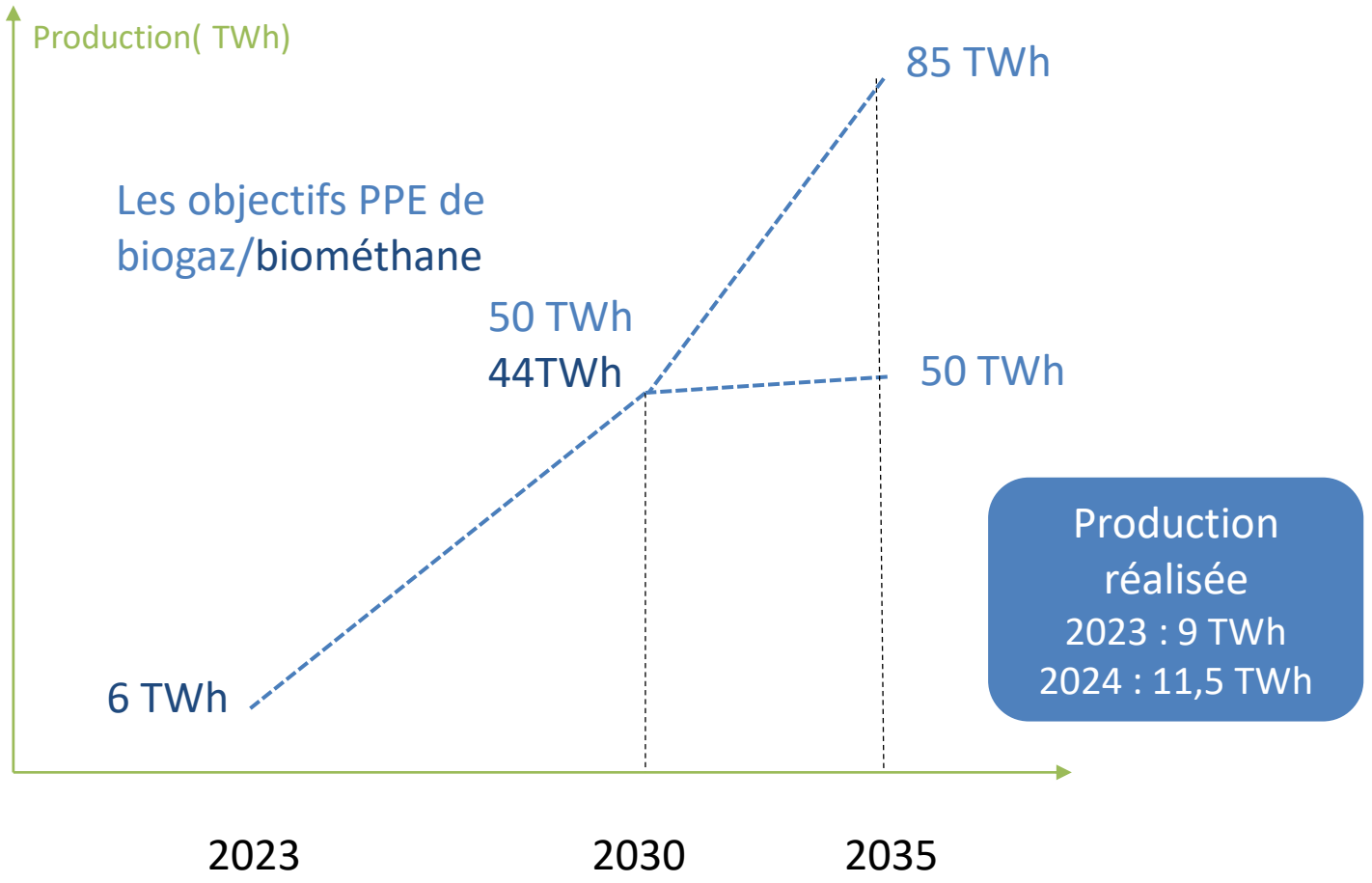

Production réalisée
2023 : 9 TWh
2024 : 11,5 TWh

Qu'est le mécanisme des CPB ?

Décret (2022-640) du 25 avril 2022 et
Décret (2024 – 718) et arrêté du 6 juillet 2024

Etat

Désigne et supervise un organisme de gestion des CPB

Organisme de gestion des CPB

Oblige les fournisseurs à présenter des CPB proportionnellement à leurs parts de marché

Pénalité max = 100€/CPB manquant

Enregistre les achats / ventes de CPB

Consommateur final

Vend du gaz dont le caractère vert augmentera durablement

*Tous les fournisseurs possédant des clients bâtiments (tertiaire/résidentiel) sont des obligés

Fournisseurs obligés*

Produit directement ses CPB

OU

Achète des CPB (contrat direct ou via Plateforme d'échanges)

Vend / achète des CPB

Plateforme d'échanges PE

Vend / achète la molécule

Producteur

Il est interdit d'émettre une GO et un CPB pour le même MWh de biométhane.

Pour émettre des CPB, il faut être certifié durable

CPB : Pour qui ?

Qui sont les fournisseurs obligés ?

A qui s'adresse cette obligation ?

50 % de la consommation de gaz naturel

Fournisseurs de Gaz segment résidentiel et tertiaire

Quelle ambition ?

Trajectoire connue	Objectifs de production de CPB	Coefficients associés
2026	0,8 TWh PCS	0.0041 CPB par MWh PCS
2027	3,1 TWh PCS	0.0182 CPB par MWh PCS
2028	6,5 TWh PCS	0.0415 CPB par MWh PCS

L'obligation de la 1ère période trisannuelle est restituable au plus tard le 1er juillet 2029

Pour quelles installations ?

Installations de production de biométhane	Coefficient de modulation (CPB/MWh PCS de biométhane produit et injecté)
ISDND	0,8
Méthanisation de produits ou déchets mis en service depuis plus de 15 ans	0,8
Méthanisation de produits ou déchets mis en service depuis moins de 15 ans	1

Pénalité de 100€/CPB manquant pour le fournisseur

Les BPA

Club Biogaz

Rencontre francilienne de la méthanisation
20 mars 2025

Avec le soutien de

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LES BPA

« Tout ce qui n’est pas écrit sera susceptible d’ouvrir le champ des discussions dans le contrat ... »

Comment fonctionne les BPA ?

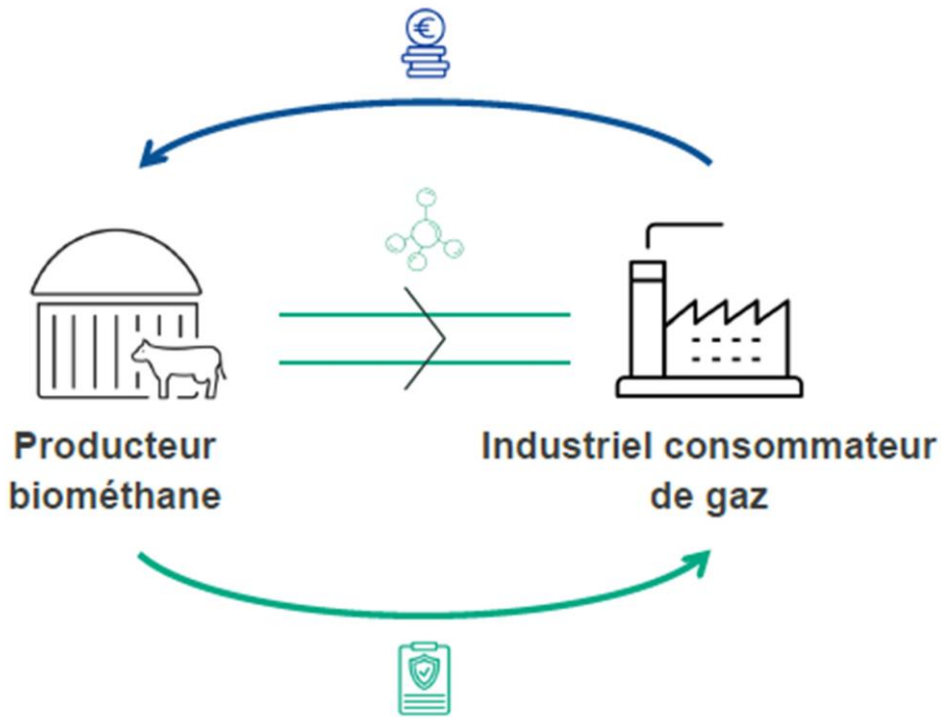

BPA DIRECT

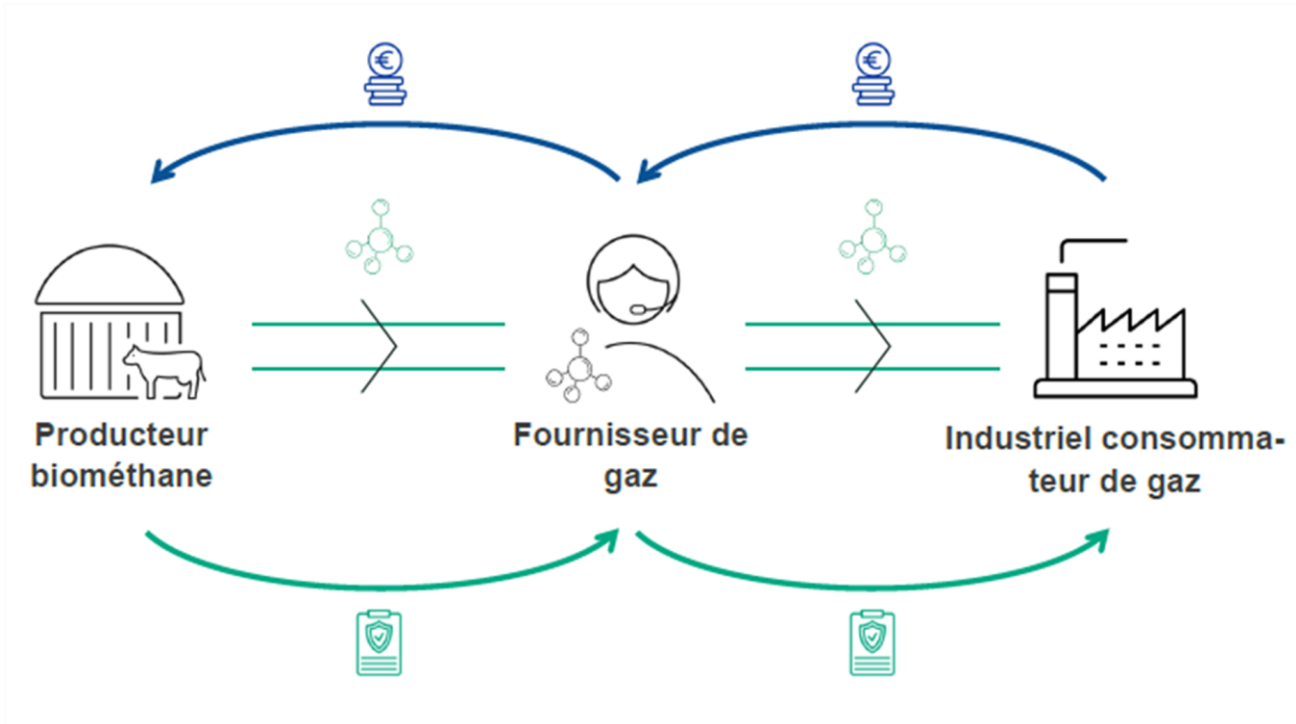

BPA INDIRECT

Simple à mettre en place ?

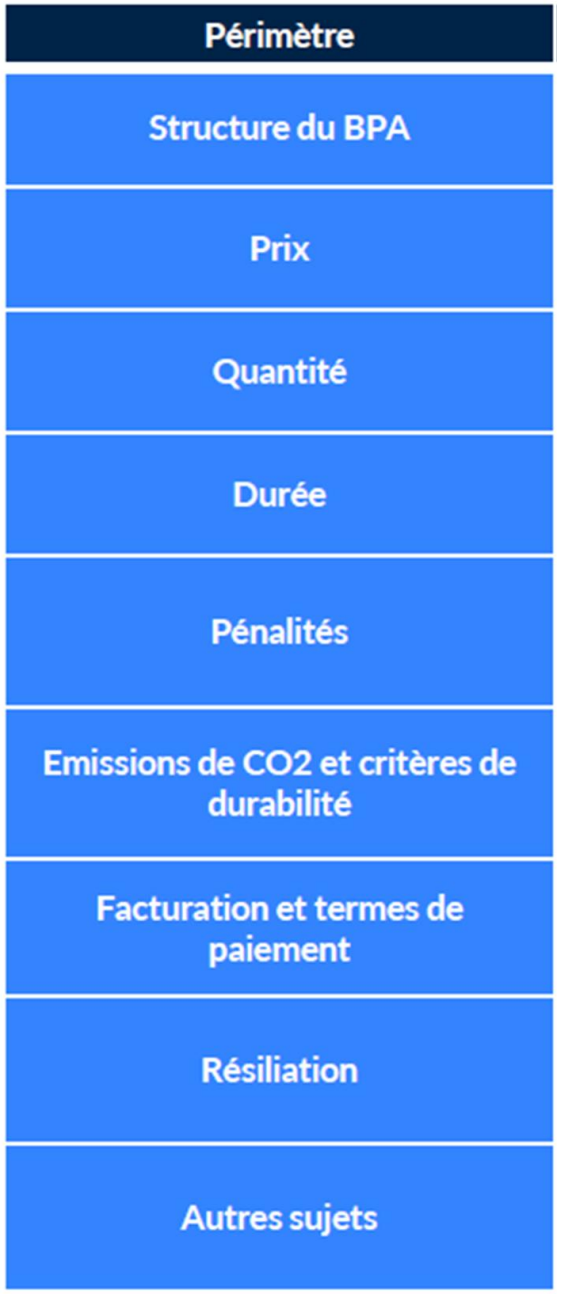

Annuaire des acteurs des CPB et des BPA

atee Club Biogaz

MAJ : 2 janvier 2025

Contact : jurid.biogaz@atee.fr

Société	Référent	Contact	Acheteur/vendeur de biométhane	Contrat
ACT COMMODITIES	Cyrille Scemama Directeur général	cscemama@actcommodities.com	Acheteur et vendeur	CPB et BPA
	Chloé Mondon Trader	cmondon@actcommodities.com		
ADOUR METHANISATION	Xavier Labat Président Directeur général	xavier@labat-energie.fr	Vendeur	CPB et BPA
AIR LIQUIDE BIOGAZ	Guillaume Escalas Responsable commercial CPB/BPA	guillaume.escalas@airliquide.com	Vendeur	CPB et BPA
BIOGAZ TECH	Johann Logeais Ingénieur Projets biogaz	j.logeais@biogaztech.fr 06 10 67 54 47	Conseil	CPB et BPA
BOP ENERGY SA	Linda Petrasko CFO	lp@businessoilplatform.com	Acheteur	CPB et BPA
CVE BIOGAZ	Olivia Murillo Responsable Comptes stratégiques	olivia.murillo@cvegroup.com	Vendeur	BPA
EDF	Raphaël Fuxet Pilote projet Biométhane	biomethane@edf.fr	Acheteur	CPB et BPA
EKWATEUR	Romane Petit Chargée d'affaires publiques et réglementaires	sourcing@ekwateur.fr 06 45 40 68 01	Acheteur	CPB
ENGIE BIOZ	Frédéric Terrisse Directeur Affaires publiques et marchés	frederic.terrisse@engie.com	Vendeur	CPB et BPA
ENGIE GEMS	Jérémie Guez Originateur Biométhane	jeremie.guez@engie.com	Acheteur	CPB et BPA

TERM SHEET BPA

EXEMPLE DE TERM SHEET
(contrat conclu entre entités françaises)

DISPOSITIONS GENERALES	
Acheteur	[XXX]
Vendeur/Producteur	[XXX] ou la société dédiée au projet que [xxx] aura constitué avant la signature du BPA
Installation	____, situé sur la commune ___, d'une capacité de production de __ Nm³/h de Gaz Renouvelable, pour une production moyenne de ___ kWh PCS
Objet du Contrat	Contrat d'achat/vente de Gaz Renouvelable produit par l'Installation (désigné « **Contrat** » ou « **Biogaz Purchase Agreement** » ou « **BPA** ») et des : **Option #1 :** Garanties d'Origine associées **Option #2 :** Certificats de Production de Biogaz associés.
Entrée en vigueur et Conditions Suspensives	Le Contrat entre en vigueur à sa date de signature. Les engagements liés à l'achat/vente de Gaz Renouvelable (désigné « **Gaz Renouvelable** ») et à la mise à disposition des (Option #1, Option #2 ou Option #3) entreront en vigueur sous réserve de la levée des Conditions Suspensives suivantes : • [Si installation nouvelle] mise en service de l'Installation du Vendeur, • [Si installation existante] Obtention des autorisations (arrêté complémentaire, donné acte) nécessaire au changement de mode de valorisation de l'Installation du Vendeur, • Mise en service de l'Installation de l'Acheteur, • Constitution des garanties de paiement, • [XXX]. La levée des conditions suspensives ci-dessus devra intervenir avant le [XXX]. En cas d'impossibilité de lever les conditions suspensives à cette date, les présents engagements deviendront caducs, sans que l'une des Parties soit tenue à indemniser l'autre Partie.

Les exemples de BPA

ENERPRESSE

PAYS :France
PAGE(S) :4
SURFACE :32 %
PERIODICITE :Quotidien

DIFFUSION :(130)

► 8 juillet 2024 - N°13609

GAZ FRANCE

Engie va fournir jusqu'à 3 TWh de biométhane à BASF

Engie a signé avec le groupe de chimie allemand BASF un biomethane purchase agreement (BPA) portant sur la fourniture de 2,7 à 3 TWh de biométhane sur une période de 7 ans, a annoncé le jeudi 4 juillet le groupe énergétique français. Le biométhane servira à alimenter les sites de Ludwigshafen en Allemagne et d'Anvers en Belgique

VEOLIA

waga energy

ENGIE

Communiqué de presse
Eybens (France), le 28 mai 2024

Veolia, Waga Energy et ENGIE s'allient pour contribuer au développement de la filière biométhane en France

Depuis le 1er mai 2024, Waga Energy vend le biométhane produit sur le Val Pôle de Veolia à Claye-Souilly à ENGIE dans le cadre d'un contrat d'achat privé (*Biomethane Purchase Agreement* ou « BPA »), sans recourir au tarif avec obligation d'achat subventionné par le gouvernement français. Ce contrat d'une durée de treize ans est le plus long BPA signé en France à ce jour.

TotalEnergies

SAINT-GOBAIN

Décarbonation de l'industrie en France : TotalEnergies fournira du biométhane certifié durable à Saint-Gobain

Paris, 20 juin 2023 – TotalEnergies a signé avec Saint-Gobain France un accord de vente (*Biomethane Purchase Agreement)* de 100 GWh sur une période de 3 ans à partir de 2024.

Le biométhane sera produit par TotalEnergies sur son site de BioBéarn, entré en service en début d'année et dont la production est certifiée durable par l'ISCC[1] selon les meilleurs critères de durabilité de la directive européenne REDII. TotalEnergies est l'un des tout premiers producteurs à obtenir, en France, cette certification.

Renera

Solutions | Qui sommes-nous | Impact | Investir | Travaillez avec nous

En collaboration avec Renera, Methagora réalise pour la première fois avec succès son concept innovant de pipeline virtuel.

Methagora et Renera sont fiers d'annoncer que le concept innovant de pipeline virtuel est mis en œuvre pour la première fois en France. Cette étape importante a été rendue possible grâce à l'accord d'achat de biométhane (BPA) à long terme entre les deux sociétés.

09/17/2024
Biométhane, Communiqué de presse

Le registre national des Garanties d'Origine du biométhane injecté et les enchères

Lena Müller-Lohse
Business Developer

Agenda

01	**Le registre national des Garanties d’Origine du biométhane injecté**	2
02	**Les enchères des Garanties d’Origine du biométhane injecté**	14

 ©EEX 2025

Le registre national des Garanties d’Origine du biométhane injecté

01

 ©EEX 2025

Garanties d'Origine (GOs) du biométhane – Cycle de vie d'une GO

Schéma récapitulatif du fonctionnement du registre

L'adhésion au registre national est requise pour émettre et utiliser des GOs en France

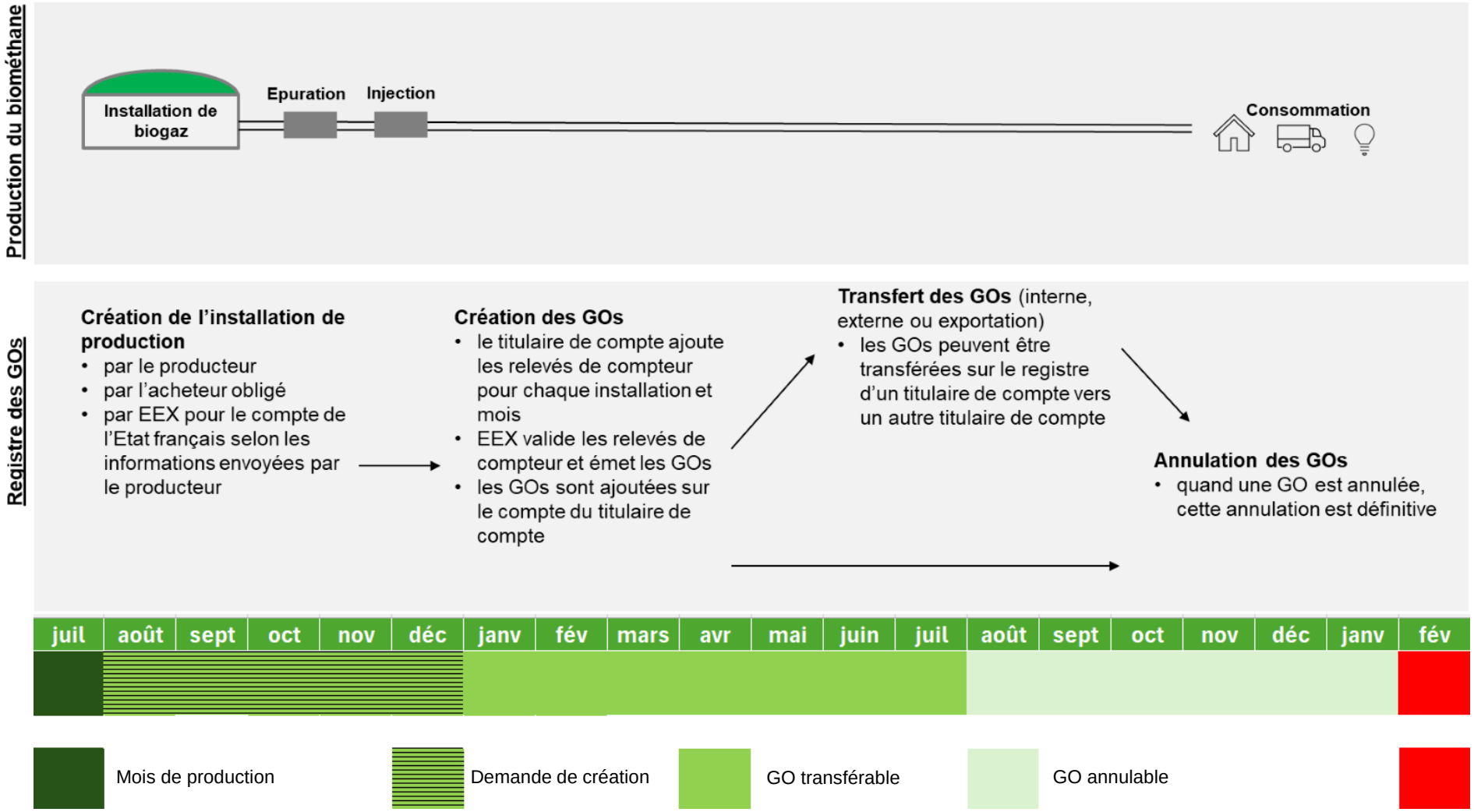

 ©EEX 2025

Activité du registre des GOs du biométhane injecté (1/2)

Titulaires de compte et installations inscrites

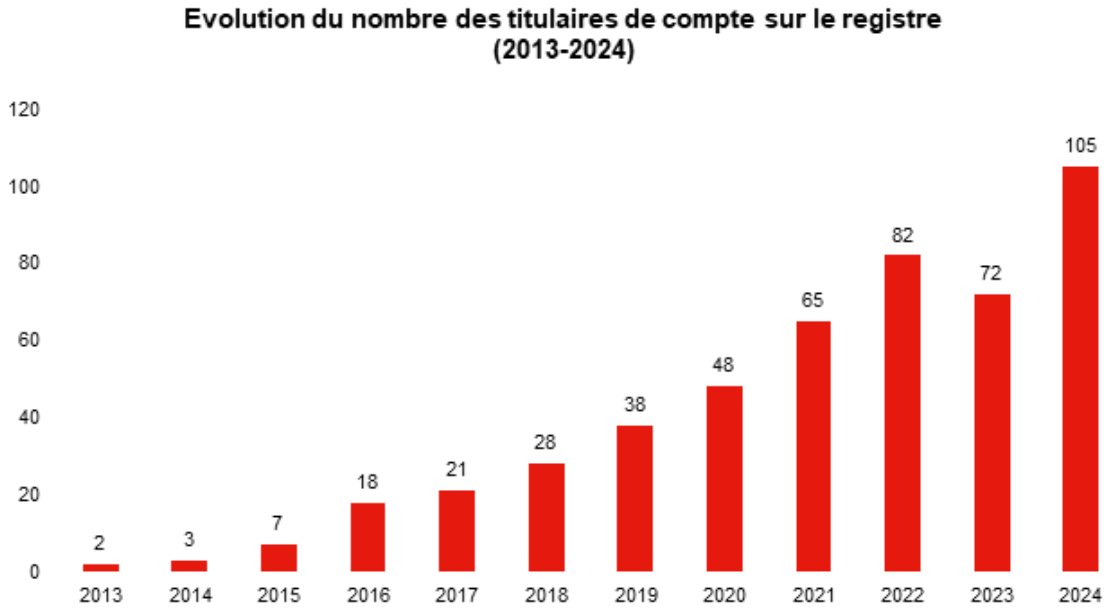

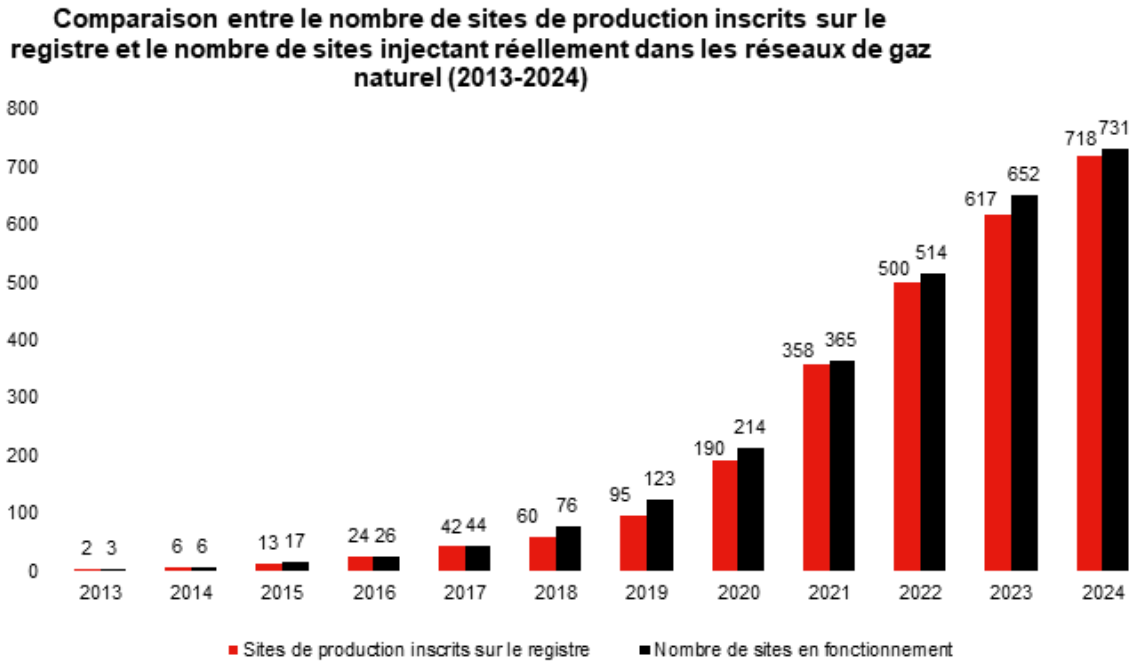

 ©EEX 2025

Activité du registre des GOs du biométhane injecté (2/2)

Emissions et annulations

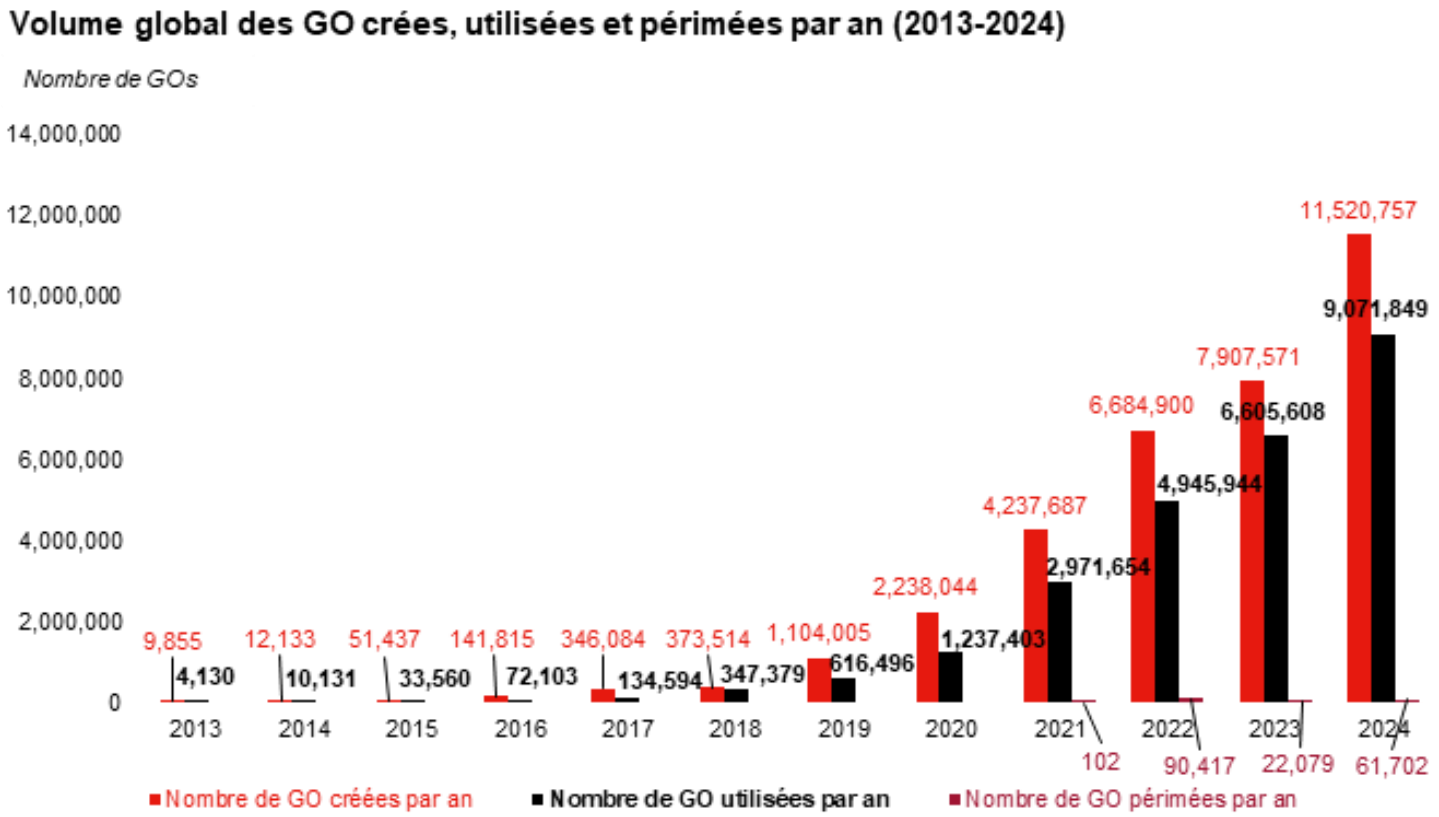

 ©EEX 2025

Les enchères des Garanties d’Origine du biométhane injecté

02

 ©EEX 2025

Les enchères des GOs en France

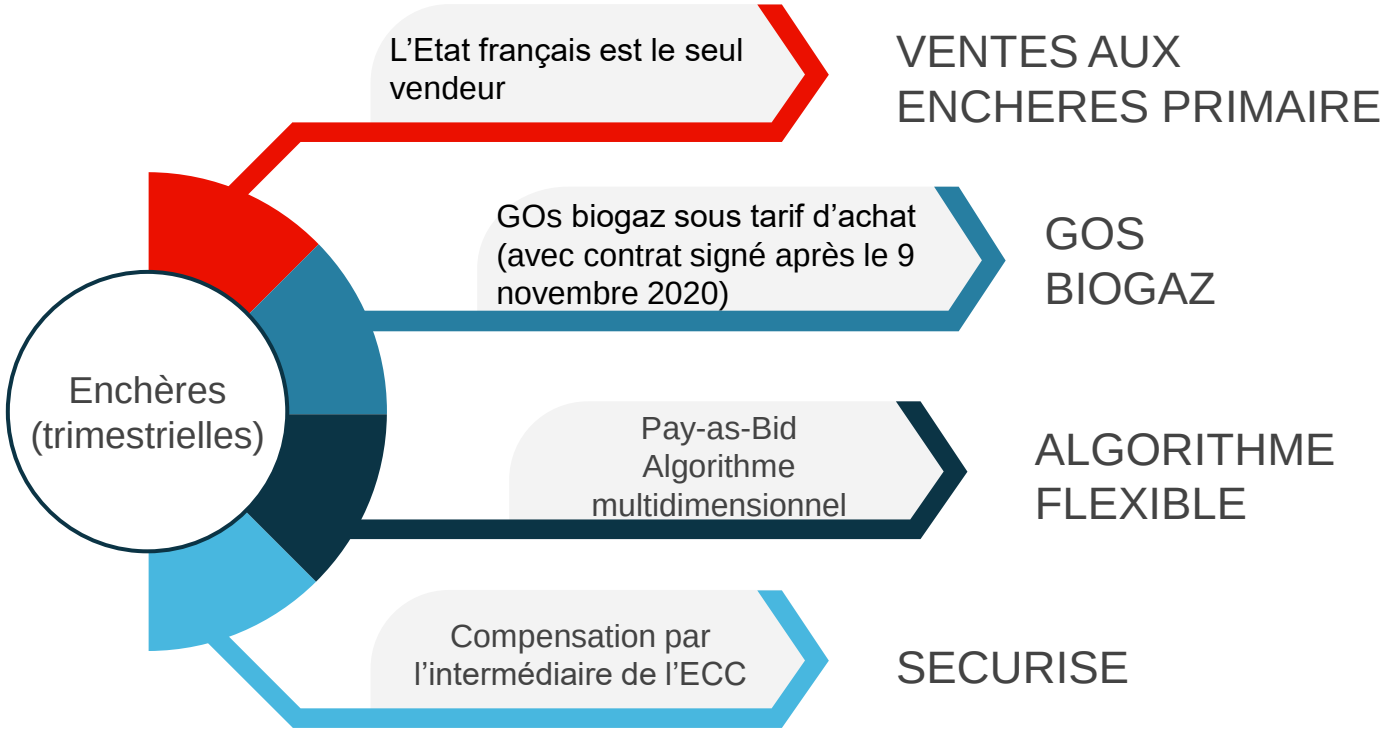

 ©EEX 2025

Déroulement d'une séance d'enchère

Aperçu général

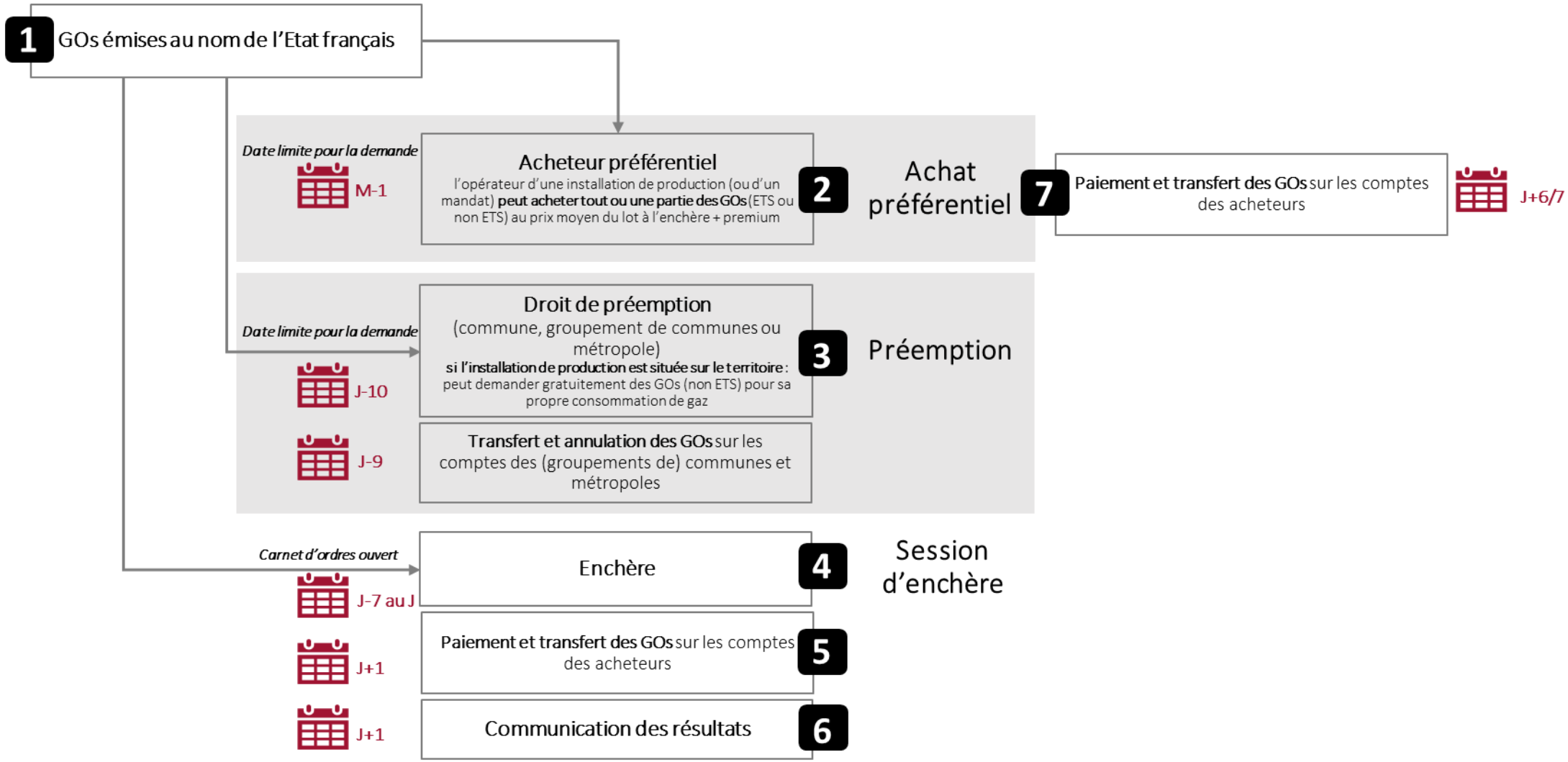

 ©EEX 2025

Les enchères des GOs en France

Résultats

	Décembre 2024	Février 2025
Membres de l'enchère	10	12
Installations de production "participant" à 'enchère*	22	32
GOs vendues	80,8 GWh	63,4 GWh
Mois de production	12/2023 à 06/2024	07 à 09/2024
Prix moyen	9,50 €/GO	8,42 €/GO

* installations bénéficiant d'un mécanisme de soutien avec contrat conclu après le 09/11/2020

La prochaine enchère aura lieu le 06/05/2025 :

- Installations de production : > 45
- GOs à acheter : > 88 GWh (si pas d'acheteur préférentiel ou préemption par des communes)

 ©EEX 2025

Plus d’informations

Registre des Garanties d'Origine du Biogaz

- Guides utilisateur
- Rapport d’activité (le prochain sera publié dans les prochaines semaines)
- Données registre

Enchères de Garanties d'Origine de biogaz

- Récapitulatif du calendrier général
- Calendrier des enchères
- Résultats
- Enregistrement du webinaire + slides
- Cahier des Charges relatif à la mise aux enchères des GOs de biogaz
- Conditions Générales – enchères de GOs de biogaz
- FAQ

 ©EEX GROUP 2025

part of eex group

Merci de votre attention

Lena Müller-Lohse
Business Developer – Registry Services
lena.mueller-lohse@eex.com

Développer une approche citoyenne de la méthanisation : un levier pour faire émerger des projets

Construire des partenariats dans la durée et une dynamique territoriale autour des projets de méthanisation !

Journée Franciliennes de la Méthanisation 2025

Hugo CHIROL
Chargé de développement territorial en Île-de-France
Energie Partagée

20 Mars 2025

www.energie-partagee.org

Sommaire

1. L’énergie citoyenne, qu’est-ce que c’est ?
2. La méthanisation citoyenne, un partenariat de territoire
3. L’accompagnement d’Energie Partagée

Sommaire

1. L’énergie citoyenne, qu’est-ce que c’est ?
2. La méthanisation citoyenne, un partenariat de territoire
3. L’accompagnement d’Energie Partagée

Energie citoyenne : de quoi parle-t-on ?

- Une **communauté locale** réunie autour d'un (ou des) projet(s), avec une animation pour favoriser la sensibilisation du plus grand nombre
- Construction d'une **installation de production** d'énergie renouvelable
- Portée et financée minimum à 40% par l'**investissement** de citoyens et/ou collectivités et/ou SEM
- Exploitée par une **société de projet (SAS, SCIC)** qui inclus les citoyens et collectivités, vend l'énergie produite et en tire des revenus

Des projets citoyens sur toutes les filières d'énergie renouvelable

Les projets citoyens

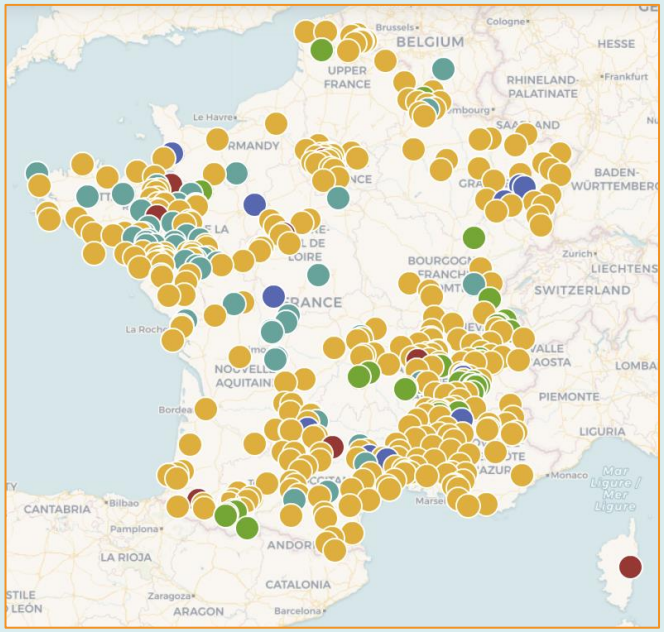

+400 projets citoyens d'EnR aujourd'hui en France !

Consulter la carte : https://energie-partagee.org/decouvrir/energie-citoyenne/tous-les-projets/

Energie Partagée, c'est quoi ?

Impliquer les collectivités et habitant.es dans le **financement** et dans le **pilotage** de leurs projets locaux d'énergies renouvelables

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

L'association sensibilise à l'énergie citoyenne et en fédère les acteurs et porteurs de projet à l'échelle nationale.

ÉNERGIE PARTAGÉE COOPÉRATIVE

La coopérative appuie des acteurs locaux dans des montages partenariaux pour développer les énergies renouvelables.

+ 7 500 souscripteurs

43 M€ collectés par Energie Partagée Coopérative

Le réseau régional Île-de-France

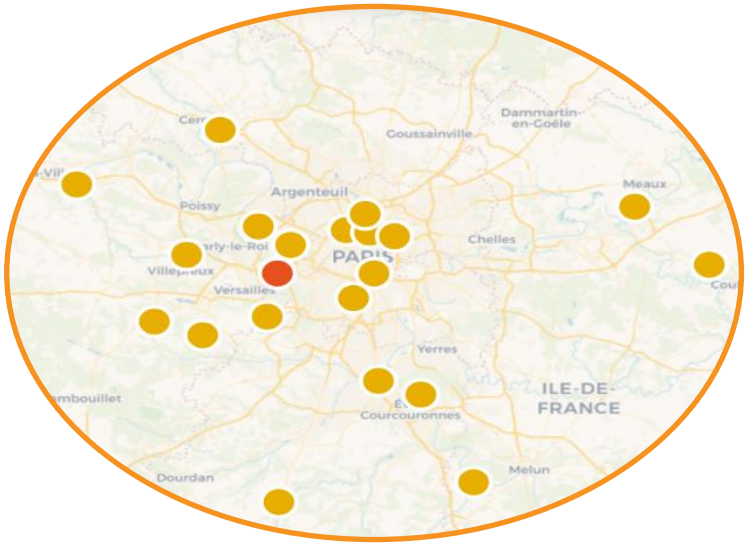

28 projets en Île-de-France dont **18** labellisés

6,5 MWc en fonctionnement

20,3 MWc en développement

Un label reconnu par l'ADEME qui distingue les projets citoyens

Pour en savoir plus : https://energie-partagee.org/label-energie-partagee/

Quels co-bénéfices pour les territoires ?

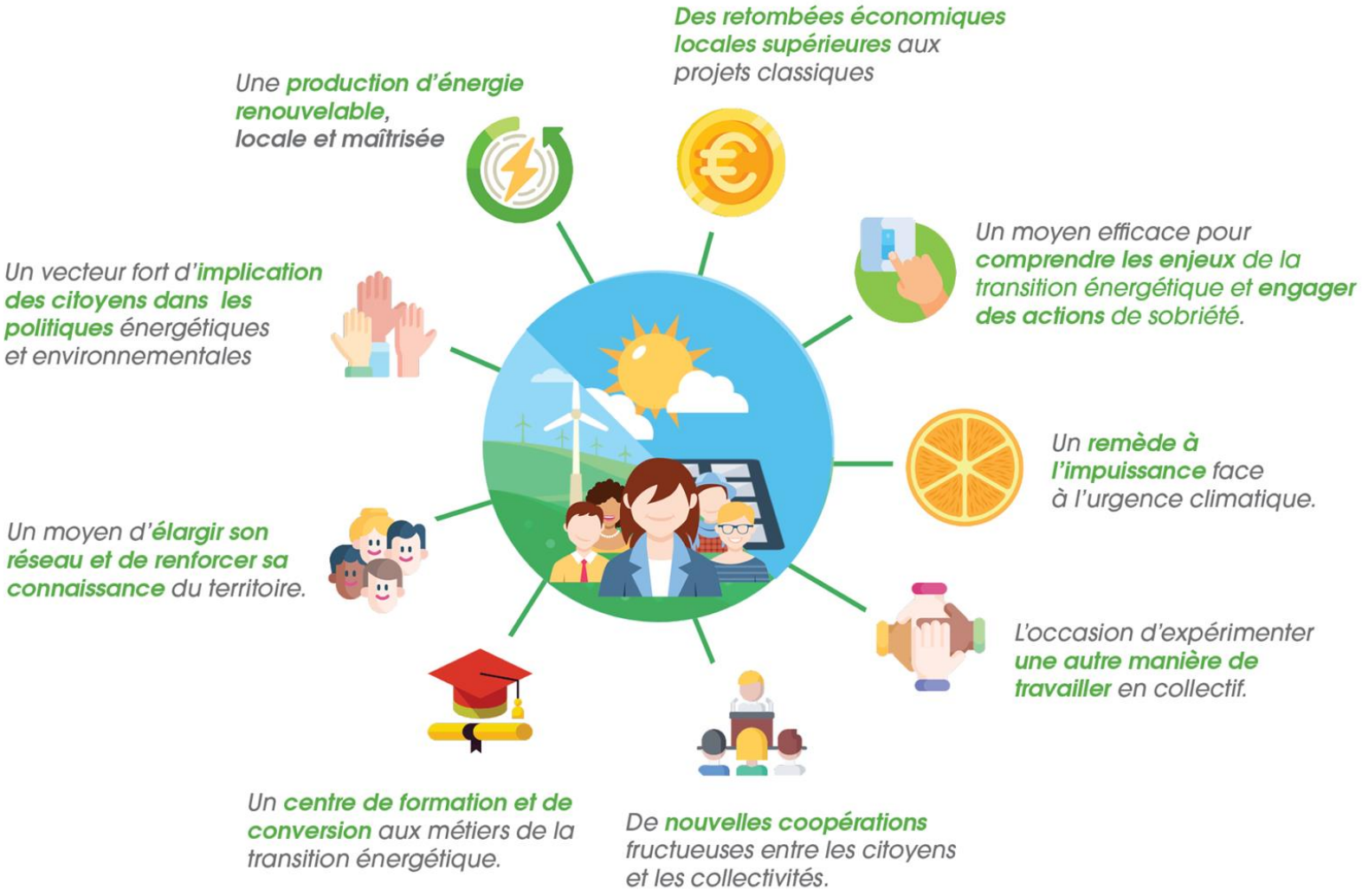

- Lire l'étude sur les retombées économiques des projets citoyens (2019)
- Lire l'étude sur l'impact social des projets citoyens (2023)

Sommaire

1. L’énergie citoyenne, qu’est-ce que c’est ?
2. La méthanisation citoyenne : un partenariat de territoire
3. L’accompagnement d’Energie Partagée

Une charte dédiée à la méthanisation qui complète la Boussole

Charte filière

Méthanisation

ÉNERGIE PARTAGÉE

Avril 2017

La méthanisation se situe au croisement de l'agriculture, de l'industrie, de la gestion des déchets et de la production d'énergie. De la même manière, le biogaz tient une place centrale dans la stratégie de transition énergétique car :

- Sa production est stable et régulière
- Il peut être stocké
- Il peut être valorisé à distance via les réseaux de gaz naturel
- Il peut satisfaire tous les besoins énergétiques
  - *Chaleur,*
  - *Électricité,*
  - *Gaz*
  - *Carburant*

Bien conduite, la méthanisation est un outil intéressant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), produire un substitut aux engrais de synthèse (le digestat) et permettre une gestion de proximité des déchets fermentescibles.

Pourtant certains retours d'expériences de la filière ne sont pas satisfaisants et des oppositions naissent ça et là. Pour toutes ces raisons, l'analyse des projets de méthanisation est particulièrement complexe. Nous avons donc souhaité définir des critères de bonne pratique pour élaborer une charte méthanisation afin d'avoir une vision exigeante mais également pragmatique.

Des quatre piliers de la charte Énergie Partagée[1], le plus difficile à bâtir en matière de méthanisation est celui qui concerne la prise en compte de l'environnement, qui dans ce cadre englobe les questions agricoles.

Les contraintes réglementaires et économiques, les cahiers des charges des appels à projet pour l'attribution de subvention limitent déjà un certain nombre de problèmes qui pourraient se poser sur le plan environnemental (recours aux cultures énergétiques, rayon d'approvisionnement en matières, valorisation énergétique, sécurité des installations ...). Il reste cependant des marges d'amélioration.

Pour une méthanisation exemplaire

Énergie Partagée (EP) veut ainsi avoir un rôle d'incitation à l'évolution des pratiques en conditionnant son aide à l'exemplarité des projets de méthanisation, au-delà de l'aspect citoyen et local et du minimum réglementaire.

Soucieux d'accompagner le monde agricole vers de meilleures pratiques et vers un engagement en faveur de la production d'énergies renouvelables, Énergie Partagée publie une charte établissant les conditions et critères pour un soutien du mouvement.

Zoom sur les critères de la Charte
Bonnes pratiques et points de vigilance

✅ Les intrants ayant des conséquences directessur la qualité des digestats et leur épandabilité, il est important que les agriculteurs aient un rôle prédominant dans leur choix ils peuvent exercer **un droit de véto sur ce point**

✅ **Ne pas concurrencer la production alimentaire**

✅ Ne pas réduire l'autonomie alimentaire des élevages : l'alimentation du digesteur ne doit pas se faire au détriment de l'alimentation des animaux

✅ **Ne pas figer les configurations agricoles, pour permettre aux fermes d'évoluer dans le temps**

✅ **Les intrants doivent permettre l'épandage du digestat sur des parcelles cultivées en bio (label AB)**

⛔ **Les projets ne doivent pas contenir d'élevage industriel ou conduire à la création ou à l'extension d'un élevage intensif**

⛔ **Pas plus de 5 % d'intrants issus de cultures principales (en moyenne sur 5 ans glissants)**

⛔ **Le recours (en soi positif pour les sols) à des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) ne doit pas entraîner de hausse de l'usage de produits phytosanitaires.**

Le projet Méthamoly dans les Monts du Lyonnais

En 2012, un groupe de 12 agriculteurs éleveurs s'est engagé dans un projet de méthanisation collective, en mobilisant de nombreux acteurs (17 000 tonnes/an dont 60% d'effluents et 6,5 M€ d'investissement). L'unité traite aussi des biodéchets collectés localement, le digestat fertilise les terres agricoles et une station de bioGNV a été créée à proximité fin 2020.

Lien de la vidéo : https://youtu.be/VILl2pG71kA?feature=shared
En savoir plus : https://energie-partagee.org/projets/methamoly/

Production annuelle : 12 500 MWh
Puissance : 140 Nm3/h
Investissement total : 6,4 M€

Répartition du capital de la SAS	
Agriculteurs (12)	50,1%
SEM Soleil	11,4%
EPI	11,4%
Fonds OSER	11,4%
ENGIE	14,7%
UNICA	1%

Le projet Métha Blois Nord (41) en zone périurbaine

Un collectif d'agriculteurs céréaliers porte le projet pour en faire un levier d'évolution de leurs exploitations. Ils décident de monter un projet partenarial avec le territoire et les citoyens qui détiennent ⅓ du capital.
Les décisions structurantes sont prises avec des majorités qualifiée à 80%

Production annuelle : 14 748 MWh / an
Puissance : 165 Nm3/h
Investissement total : 6,5 M€

Répartition du capital de la SAS	
Agriculteurs (18)	70%
Commune de Fossé	7,5%
Agglopolys	7,5%
EPI	15%

Partenaires financiers : La Région Centre Val de Loire, L'ADEME, département du Loir-et-Cher, Agglopolys, ENGIE

En savoir plus : https://energie-partagee.org/projets/metha-blois-nord/

Le projet Biogaz des Marches de Bretagne (35)

Un partenariat public-privé citoyen très fort a été mis en place dans le cadre de ce projet initié par la communauté de communes pour être un outil au service des éleveurs et agriculteurs du territoire. Au fur et à mesure, de nombreux partenaires aux compétences complémentaires rejoignent le projet

Répartition du capital de la SAS	
Agriculteurs	51%
Développeur Ter'Green	21%
Collectivités	5%
Energie Partagée	7,5%
SEM Breizh	7,5%
SEM Energl'V	7%

Production annuelle : 10 726 MWh
Puissance: 120 Nm3/h
Investissement total : 5 M€

- *Retour d'expérience :* https://energie-partagee.org/ressource/retour-dexperience-codeveloppement-biogaz-des-marches-de-bretagne/
- *Publication sur la coopération entre SEM et citoyens :* https://energie-partagee.org/nouvelle-publication-quand-les-sem-et-les-citoyens-cooperent-les-energies-renouvelables-citoyennes-prosperent/

Sommaire

1. L’énergie citoyenne, qu’est-ce que c’est ?
2. La méthanisation citoyenne, un partenariat de territoire
3. L’accompagnement d’Energie Partagée

Le partenariat entre les porteurs de projet et Energie Partagée

Interconnaissance	Labellisation	Construction du partenariat	Investissement (en phase de dév ou construction)
Echanges avec l'équipe du réseau régional et d'Energie Partagée Coopérative Diagnostic du territoire	Analyse avec la boussole Construction d'une compréhension mutuelle	Travail sur le BP, les statuts et pacte d'actionnaires, les contrats	Contribution en tant qu'actionnaire Relai et appui sur la communication

Décision de labellisation

Décision d'investissement

Les projets peuvent être accompagnés dès la phase de développement.

Travail en binôme Investissement et Réseau régional (apports sur la concertation et communication, facilitation des échanges, appui ponctuel selon les besoins)

Contactez votre réseau régional :

Hugo CHIROL
Chargé de développement Île-de-France
hugo.chirol@energie-partagee.org
07 57 18 57 19

Energie Partagée Investissement : mutualiser l'épargne pour financer les projets

Pour les porteurs de projet

- renforcer les fonds propres
- distinguer la collecte locale et le financement (temps, montant)
- bénéficier du Label Energie Partagée
- financement dès le développement

Investissements : 50 k€ à 500 k€
En capital + comptes-courants

Pour les habitants

- mutualiser les risques
- simplifier la souscription et la sortie (à tout moment)
- s'inscrire dans une dynamique de transition plus large

Souscription d'une part : 124 euros
Objectif de 4% de rentabilité / an

Votre contact :

Suzanne RENARD
Responsable du pôle investissement / expertise méthanisation
suzanne.renard@energie-partagee.org

Pour en savoir plus : https://energie-partagee.org/souscrire/

Merci pour votre écoute !

Quelques ressources pour aller plus loin :

- La Charte et le Label Energie Partagée
- La Charte sur la méthanisation
- Un guide pour les collectivités avec des retours d'expérience "Vos territoires sont pleins d'énergie et vos citoyens aussi"
- Cycle de Web'Enr à destination des élu·e·s et agents
- Des supports de sensibilisation pour démarrer la communication
- Web'EnR : Collecte de l'épargne par les projets d'énergie citoyenne : cadre juridique en matière de communication